

Décision

Générale

colonial

Décision n° 51-431-1932 Avances.

n° 51-431-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 octobre 1932

Numéro JO
n° 431 du 30/10/1932

Date du numéro
30 octobre 1932

TEXTE INTÉGRAL

il est alloué, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1932, sur les fonds du idisé does un secours temporaire annuel de 250 francs, payée par trimestre, à chacune des veuves désigné es ci-après du garde méhariste Mohamed Hadé, tué en service commandé à Dikkil, au cours de l'agression du 5 janvier 1932 ; Ardo Meuhmed et Fatma Noech.